EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2018 PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2018_CT2_535

OBJET : Habitat et aménagement du territoire - PLU, PLUi et urbanisme - AVIS - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Meyreuil - Engagement de la procédure de modification n°10

Le 29 novembre 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 novembre 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents: JOISSAINS MASINI Maryse – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe - BALDO Edouard - BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude - GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot - MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules - TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – BACHI Abbassia donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BENKACI Moussa donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CIOT Jean-David donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques - DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à BURLE Christian – FREGEAC Olivier donne pouvoir à MERCIER Arnaud – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GERARD Jacky donne pouvoir à RAMOND Bernard – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PELLENC Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à PAOLI Stéphane – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir: ALBERT Guy – AMIEL Michel – AUGEY Dominique – BORELLI Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – DI CARO Sylvaine – GARELLA Jean-Brice – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie - ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et aménagement du territoire PLU, PLUi et urbanisme

■ Séance du 29 novembre 2018

04_5_14

■ Plan Local d'Urbanisme de la commune de Meyreuil - Engagement de la procédure de modification n°10

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20181129-2018_CT2_535-DE

Date de télétransmission : 10/12/2018 Date de réception préfecture : 10/12/2018

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Urbanisme et Aménagement

■ Séance du 13 Décembre 2018

9212

■ Plan Local d'Urbanisme de la commune de Meyreuil - Engagement de la procédure de modification n°10

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le 1^{er} janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) a été créée par fusion de six intercommunalités : les Communautés d'Agglomération du Pays d'Aix, d'Agglopole Provence, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, d'Ouest Provence, du Pays de Martigues, et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la Métropole exerce la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et documents en tenant lieu sur le périmètre de tous ses territoires.

Par délibération cadre n°URB 001-3559/18/CM en date du 15 février 2018 le Conseil de la Métropole a défini la répartition des compétences relatives à la modification des Plans Locaux d'Urbanisme et des Plans d'Occupation des Sols entre le Conseil de la Métropole, les Conseils de Territoire et leurs présidents respectifs.

Le PLU de la commune de Meyreuil a fait l'objet :

- d'une procédure de modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal n°2014-DGS-DEL-104 en date du 11 juillet 2014 ;
- d'une procédure de modification n°2 approuvée par délibération du Conseil Municipal n°2014-DGS-DEL-105 en date du 11 juillet 2014 ;
- d'une procédure de modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal n°2014-DGS-DEL-113 en date du 26 septembre 2014 ;
- d'une procédure de modification n°3 approuvée par délibération du Conseil Municipal n°2015-DGS-DEL-36 en date du 27 mars 2015 :

Date de télétransmission : 10/12/2018 Date de réception préfecture : 10/12/2018

- d'une procédure de modification n°4 approuvée par délibération du Conseil Municipal n°2015-DGS-DEL-37 en date du 27 mars 2015 ;
- d'une procédure de modification n°5 approuvée par délibération du Conseil Municipal n°2015-DGS-DEL-38 en date du 27 mars 2015 ;
- d'une procédure de modification n°6 approuvée par délibération du Conseil Municipal n°2015-DGS-DEL-127 en date du 16 décembre 2015 ;
- d'une procédure de modification n°8 approuvée par délibération du Conseil Municipal n°2017-DGS-DEL-66 en date du 3 juillet 2017 ;
- d'une procédure de modification n°7 approuvée par délibération du Conseil Municipal n°2017-DGS-DEL-111 en date du 12 décembre 2017 ;
- d'une procédure de modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil de Métropole n° URB 013-4172/18/CM du 28 juin 2018 ;
- d'une procédure de modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil de Métropole n° URB 013-4173/18/CM du 28 juin 2018;
- d'une procédure de modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil de Métropole n° URB 013-4174/18/CM du 28 juin 2018;

Par courrier en date du 23 octobre 2018, la commune de Meyreuil a sollicité l'engagement d'une procédure de modification n°10 de son PLU afin, notamment :

- d'ouvrir à l'urbanisation les zones 7 AU et 8 AU ;
- d'apporter des modifications réglementaires.

Les adaptations du PLU envisagées remplissent les conditions définies par le Code de l'Urbanisme pour y procéder par voie d'une procédure de modification.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement;
- La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR);
- La loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 de Simplification de la Vie des Entreprises et portant dispositions diverses de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives (SVE);
- La délibération cadre n°URB 001-3569/18/CM du Conseil de la Métropole du 15 février 2018 portant répartition des compétences relatives à la modification des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme et Plan d'Occupation des Sols) entre le Conseil de la Métropole, les Conseils de Territoire et leurs présidents respectifs;

- Le courrier de la commune de Meyreuil du 23 octobre 2018 sollicitant l'engagement de la procédure de modification N°10 du PLU;
- Le PLU et ses évolutions successives approuvées de la commune de Meyreuil en vigueur.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la commune de Meryeuil a sollicité l'engagement d'une procédure de modification n°10 du PLU pour notamment ouvrir à l'urbanisation les zones 7 AU et 8 AU et apporter des modifications réglementaires.
- Que les adaptations du PLU envisagées remplissent les conditions définies par le Code de l'Urbanisme pour y procéder par voie d'une procédure de modification.

Délibère

Article unique:

Le Conseil de la Métropole sollicite de la Présidente de la Métropole l'engagement de la procédure de modification n°10 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Meyreuil.

Pour enrôlement, Le Vice-Président Délégué Stratégie et Aménagement du Territoire, SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS

Date de télétransmission : 10/12/2018 Date de réception préfecture : 10/12/2018 OBJET : Habitat et aménagement du territoire - PLU, PLUi et urbanisme - AVIS - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Meyreuil - Engagement de la procédure de modification n°10

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	70
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue	36
Pour	70
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents Maryse JOISSAINS MÁSINI

Signé, le 07 DEC. 2018